

---

---

**Opération humanitaire et d'échanges avec la Roumanie - Accueil d'un groupe de jeunes de Parva, village parrainé par Besançon en juillet 1990 - Subvention exceptionnelle à l'Association des Jumelages**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Du 2 au 15 juillet 1990, 15 enfants de Parva, commune roumaine située en Transylvanie et parrainée par la Ville de Besançon, ont été accueillis par des familles bisontines et ont bénéficié des activités et de l'animation proposées par la MJC de Palente.

C'est l'Entreprise GROSPERRIN qui a assuré le transport (aller-retour) des jeunes de Parva à Besançon. Le montant de la facture s'élève à 50 000 F TTC.

Afin de permettre à l'Association des Jumelages Section Roumanie de régler cette somme, il est proposé au Conseil Municipal de lui allouer une subvention et pour ce faire, de transférer un crédit d'égal montant du chapitre 934.21 article 691 code service 20000 au chapitre 940.32.691.00400.

La Municipalité, lors de sa réunion du 18 juin 1990, a émis un avis favorable à la prise en charge de cette dépense.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.